

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 1/2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Note de lecture

Le régime juridique des plans – L'exemple du plan de gestion des déchets

La Suisse, un Etat planifié? Les nombreux exemples que recense l'auteur pourraient le laisser croire (plans, conceptions, lignes directrices, programmes, etc.) Mais l'Etat ne planifie pas de façon dirigiste; aux prises avec la multiplicité des finalités et des instruments de son action, il utilise ce procédé pour allier cohérence, efficacité et légalité dans les politiques publiques qu'il mène, et pour en assurer le contrôle.

Le plan – devenu un instrument spécifique d'intervention de l'Etat – pose les mêmes problèmes juridiques que la loi, la décision ou le contrat. L'auteur examine sous l'angle du droit public ses formes, ses fonctions, sa nature, ses effets juridiques et sa place

dans la séparation des pouvoirs. Il aboutit à la conclusion qu'il existe en prolongement du principe de la réserve de la loi un *principe de la réserve du plan*. 17

Dans une deuxième partie, l'auteur met ces notions en pratique en analysant *le plan cantonal vaudois de gestion des déchets*. Il se fonde sur le nouveau droit fédéral de la protection de l'environnement et sur les législations cantonales. Diverses questions sont abordées, telles que la localisation des installations d'élimination, les *gentlemen's agreements* avec les milieux économiques, les campagnes d'information, les taxes, les cartels ou les monopoles.

Un index alphabétique assiste le lecteur peu familiarisé avec la matière juridique.

ALEXANDRE FLÜCKIGER, Dr en droit: « Le régime juridique des plans », un vol. 15,5 x 23 cm, broché, 550 p. Editions Staempfli+Cie SA, Berne, 1996. Prix: Fr. 67.–

6^e concours IAKS-AWARD

Ouverture

La remise du IAKS-AWARD destiné à des centres de sport et de loisirs exemplaires fait traditionnellement partie du Salon international des loisirs, du sport et des piscines, qui se tiendra en novembre prochain à Cologne.

Cette distinction vise à souligner l'importance des centres de loisirs dans notre société et à mettre en évidence que des constructions bien conçues à cet effet y sont indispensables.

Les ouvrages éligibles pour le 6^e IAKS-AWARD doivent avoir été réalisés entre 1989 et 1994. Le concours comporte les catégories suivantes:

- A. Centres sportifs pour manifestations internationales
- B. Centres d'entraînement pour le sport de compétition de pointe
- C. Constructions urbaines pour le sport et les loisirs

D. Constructions pour le sport et les loisirs à la périphérie des villes et dans les régions rurales

E. Constructions pour le sport et les loisirs dans les centres touristiques

F. Centres d'entraînement et de compétition pour les disciplines spéciales

Un jury international jugera les contributions présentées. Les principaux critères d'évaluation portent sur la définition des tâches et la formulation du programme, les aspects urbanistiques, écologiques et conceptuels, ainsi que sur le degré d'acceptation par les utilisateurs et les exploitants. Les particularités régionales ainsi que les exigences liées aux conditions de vie dans les pays d'implantation sont particulièrement prises en compte.

Renseignements et inscription: Internationale Vereinigung Sport- und Freizeiteinrichtungen e.V. (IAKS), Carl-Diem-Weg 3, D-50933 Cologne (RFA); tél. (0)221 49 29 91, fax (0)221 497 12 80

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Comune de Cannero Riviera (I)	Recupero e requalificazione paesaggistica dell'aera Lido, CI	Architetti ed agli ingegneri iscritti ai rispettivi ordini professionali, aventi sede lavorativa nell'Unione Europea e nella Confederazione Elvetica	8 janv. 97 (25 oct. 96)	21/96 p. 389
ATU Prix 1997	Prix culturel bernois pour l'architecture, la technique et l'environnement	Œuvres achevées après le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton de Berne	15 janv. 97 (30 sept. 96)	21/96 p. 388
Etat de Fribourg	Agrandissement de l'Université, Pérolles, Fribourg, concours à deux degrés	Architectes établis en Suisse et habilités à exercer leur profession au lieu de leur établissement au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1996	24 févr. 97	22/96 p. 408
Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre, Zurich	Prix d'Architecture Béton 97	Ouvrages où le béton ou les agglomérés de ciment jouent un rôle prépondérant dans l'expression architecturale, terminés après le 1 ^{er} janvier 1990	28 fév. 97	24/96 p. 444
Municipalité de Delémont	Concept des circulations de la Vieille Ville et réaménagement de la rue du 23-Juin, CI	Responsables du projet: architectes, urbanistes et ingénieurs Inscrits au registre professionnel du canton du Jura au 1 ^{er} janvier 1996	10 mars 97 (10 janv. 97)	26/96 p. 504
Ville de Genève, division de l'aménagement et des constructions	Nouveau Musée ethnographique, place Sturm, Genève, CP	Architectes suisses inscrits au REG A ou B	avril 97 (5-29 nov. 96)	24/96 p. 449

Nouveaux dans cette liste

Organisation mondiale de la propriété internationale (OMPI), Genève	Extension du siège administratif de l'OMPI, Genève, préqualification	Bureaux d'architecture établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1994, possédant une expérience de réalisations similaires	10 mars 97 (31 janv. 97)
Academy of Architecture Arts & Sciences, Box 10662, Beverley Hills, California 90213, USA	«Big Foot», nouveau stade de football (américain), CP	Concours ouvert à chacun	1 ^{er} mai 97 (1 ^{er} mai 97)
Exposition Office fédéral de la culture	Concours national d'art libre	Centre d'art contemporain, rue des Vieux-Grenadiers 10, Genève. Jusqu'au 9 février: 11-18 h (mardi-dimanche)	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.

Mémento des manifestations

Sujet ou titre	Date	Lieu	Organisateur ou renseignements
La planète des architectes – Exposition de caricatures	11 mai 96- 31 janv. 97	Musée de la caricature, St.Alban-Vorstadt 28, Bâle	Musée de la caricature, case postale 28, 4002 Bâle, tél. 061/271 13 36
Lausanne et Energie 2000 – Exposition	17 septembre 96- 15 janvier 97	«Contact Energie», place Chauderon 23, Lausanne	Ville de Lausanne, dir. des SI, service de l'énergie, c.p. 312, 1000 Lausanne 9, tél. 021/315 81 11
L'Air – Exposition	4 oct. 96- 17 août 97	Museum d'histoire naturelle, Neuchâtel	Museum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, 2000 Neuchâtel, tél. 038/20 79 60
Himalaya-Tibet: il y a 60 ans, expéditions Imhof-Heim-Ganssler – Exposition	1 ^{er} nov. 96- 28 fév. 97	EPFZ, Sonnegstrasse 5, Zurich	EPFZ, dép. Relations publiques, Centre EPFZ, 8092 Zurich, tél. 01/632 42 44